

## STENTYS lance une augmentation de capital de 36 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription

Parité de souscription : 3 actions nouvelles pour 8 actions existantes

Prix de souscription : 12 euros par action

Période de souscription : du 25 octobre 2012 au 6 novembre 2012 inclus

Engagements de souscription du Fonds Stratégique d'Investissement ("FSI") et d'autres investisseurs pour 28,9 millions d'euros, représentant près de 80 % de l'émission envisagée

PARIS – 23 octobre 2012, STENTYS (FR0010949404 – STNT), (la "Société") annonce ce jour les modalités de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ("DPS") pour un produit brut d'environ 36 millions d'euros.

STENTYS lance une augmentation de capital à la suite de l'annonce, le 22 octobre 2012, de l'obtention d'une autorisation IDE (« *Investigational Device Exemption »*) de la FDA (« *Food and Drug Administration »*). Le produit de l'émission est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer :

- l'étude clinique projetée aux Etats-Unis (APPOSITION V) en vue d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché de son stent BMS, dont le lancement est envisagé pour le premier trimestre 2013, et
- son déploiement commercial, en étoffant sa force de vente directe en Europe et en recrutant un réseau de distributeurs dans les pays où la Société est déjà autorisée à commercialiser ses produits.

La Société a reçu des engagements de souscription portant sur 2.409.738 actions nouvelles (28,9 millions d'euros), ce qui représente près de 80 % du total de l'émission envisagée.

#### Entrée du FSI

Le FSI a pris la décision de soutenir le développement de STENTYS en participant à cette augmentation de capital, avec l'intention de devenir un actionnaire de long terme du groupe.

Le FSI s'est engagé, aux termes du protocole d'accord qu'il a conclu avec la Société, M. Gonzague Issenmann, Directeur Général, Medical Device Investment (holding de M. Jacques Seguin, président du conseil d'administration), les fonds gérés par OMNES Capital et le fonds géré par Sofinnova Partners (ensemble les « Actionnaires Cédants de DPS ») à acquérir les DPS qui lui seront cédés par les Actionnaires Cédants de DPS au prix symbolique de 1 euro, quel que soit le nombre de DPS acquis, et à les exercer afin d'acquérir de nouvelles actions émises par la Société.

Le FSI s'est engagé en conséquence à :

- Souscrire à titre irréductible, par exercice des DPS acquis, 833.325 actions nouvelles, soit un montant de 9.999.900 euros;
- placer un ordre à titre réductible pour un montant de 4.453.920 euros, qui lui permettrait de souscrire un nombre supplémentaire maximum de 371.160 actions nouvelles; et
- conserver ses actions pour une durée de deux ans.

Enfin, dans la mesure où l'augmentation de capital ne serait pas intégralement souscrite à l'issue de la période de souscription, le FSI souscrira en complément de son investissement initial les actions supplémentaires que le

conseil d'administration de la Société déciderait de lui attribuer dans la limite d'un montant de souscription maximum de 546.180 euros (prime d'émission incluse) pour autant que les conditions de cet investissement complémentaire ne le conduise pas à souscrire plus de 50% des actions nouvelles effectivement émises dans le cadre de l'augmentation de capital.

Par ailleurs, un pacte non concertant a été conclu entre les Actionnaires Cédants de DPS et le FSI prévoyant notamment la représentation du FSI au conseil d'administration de la Société.

#### Engagements de souscription d'autres investisseurs

En complément des engagements du FSI, d'autres investisseurs, actionnaires ou non de la Société, se sont engagés à acquérir et exercer l'ensemble des DPS qui leur seront cédés par les Actionnaires Cédants de DPS.

Ces investisseurs se sont ainsi engagés conjointement mais non solidairement à :

- souscrire à titre irréductible, par exercice des DPS acquis et/ou préalablement détenus, 891.402 actions nouvelles, soit 10.696.824 d'euros; et
- placer un ordre à titre réductible pour un montant de 3.766.212 euros, qui leur permettrait de souscrire un nombre maximum de 313.851 actions nouvelles.

Les autres investisseurs acquerront la totalité de leurs DPS au prix de 1 euro quel que soit le nombre de DPS acquis.

#### Principales modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 3.030.414 actions nouvelles au prix unitaire de 12 euros représentant un produit brut, prime d'émission incluse, de 36.364.968 euros. Ce nombre d'actions nouvelles est susceptible d'être porté à un maximum de 3.400.410 actions nouvelles, soit un produit brut maximum, prime d'émission incluse, de 40.804.920 euros, dans l'éventualité où l'intégralité des droits donnant accès au capital de la Société exerçables (les « Instruments Dilutifs ») seraient exercés avant le 2 novembre 2012, et où tous les DPS qui seraient alors attribués aux titulaires d'Instruments Dilutifs seraient également exercés.

Chaque actionnaire de STENTYS recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 24 octobre 2012. 8 DPS permettront aux titulaires de souscrire à titre irréductible à 3 actions nouvelles.

La valeur théorique de chaque DPS est de 1,33 euros, sur la base du cours de clôture de l'action STENTYS le 22 octobre 2012, soit 16,87 euros.

Le prix de souscription fait apparaître une décote de 28,87% par rapport au cours de clôture de l'action STENTYS le 22 octobre 2012 et une décote de 22,78% sur la valeur théorique de l'action ex-droit.

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées.

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Kempen & Co et Société Générale Corporate & Investment Banking sont Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'opération.

#### Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 25 octobre 2012 jusqu'à la clôture de la séance de bourse du 6 novembre 2012. Pendant cette période, les DPS seront cotés sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0011349430. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 6 novembre 2012 à la clôture de la séance de bourse.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 15 novembre 2012. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0010949404.

#### Evènements récents et perspectives

La Société a annoncé le 22 octobre 2012 plusieurs événements marquants.

Tout d'abord, STENTYS a reçu l'autorisation de la FDA (*Food and Drug Administration*) d'initier l'étude APPOSITION V aux Etats-Unis. En cas d'issue favorable, les résultats de cette étude viendront compléter les éléments d'évaluation du stent BMS existants, nécessaires dans le cadre de la procédure FDA de demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les résultats intermédiaires à un an de l'étude APPOSITION III portant sur les 600 premiers patients ont démontré un taux de mortalité très faible, s'élevant à 1,7%, et un taux de ré-intervention de 5,8%.

Enfin, la Société a annoncé un chiffre d'affaires de 1.832 milliers d'euros sur les neufs premiers mois de l'année 2012, affichant une progression de 88% par rapport à la même période l'an dernier.

« Nous sommes reconnaissants du soutien que nous ont manifesté nos actionnaires dans le cadre de notre développement. Nous leur offrons aujourd'hui l'opportunité de participer à cette opération à des conditions préférentielles et de continuer à nous accompagner dans notre stratégie d'expansion » a déclaré Gonzague Issenmann, Directeur Général de STENTYS. « Nous sommes également ravis d'accueillir un investisseur aussi prestigieux que le FSI parmi nos actionnaires à long terme. »

#### Information du public

Le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 22 octobre 2012 sous le numéro 12-508, est composé du document de référence de STENTYS enregistré le 25 juin 2012 sous le numéro R.12-033, d'une actualisation du document de référence déposée le 22 octobre 2012 sous le numéro D.12-0531-A01, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération)

Des copies du prospectus sont disponibles sans frais auprès de STENTYS 25 rue de Choiseul 75002 Paris, sur les sites Internet de STENTYS (www.stentys.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ainsi qu'auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

STENTYS attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence et de son actualisation enregistrés auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 de la note d'opération.

#### A propos de STENTYS:

STENTYS développe et commercialise des solutions innovantes pour le traitement des patients ayant subi un infarctus du myocarde aigu (crise cardiaque) et présentant une coronopathie complexe. Les stents auto-apposants de STENTYS sont conçus pour s'adapter aux vaisseaux de diamètre ambigu ou variable, en particulier après un infarctus, afin d'éviter les problèmes de mal-apposition liés aux stents conventionnels. L'étude clinique APPOSITION III a montré un très faible taux de mortalité à 30 jours sur 1 000 patients à haut risque traités pour un infarctus du myocarde aigu, par rapport aux études récentes menées sur des stents conventionnels. *Plus d'informations sur www.stentys.com.* 

#### **STENTYS**

Stanislas Piot **Directeur financier**Tél.: +33 (0)1 44 53 99 42 investors@stentys.com

#### NewCap.

Axelle Vuillermet / Pierre Laurent Tél.: +33 (0)1 44 71 94 94 stentys@newcap.fr

STENTYS est coté sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris ISIN : FR0010949404 – Mnémonique : STNT

#### **Avertissement**

Ce communiqué contient des déclarations prévisionnelles portant, en particulier, sur les activités de la Société, ses perspectives ainsi que l'émission projetée d'actions de la Société. Ces déclarations prévisionnelles sont basées sur de nombreuses hypothèses concernant la stratégie présente et future de la Société et l'environnement dans lequel elle évolue qui pourraient ne pas être exactes. Ces déclarations prévisionnelles reposent sur des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres éléments qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent substantiellement des résultats, de la performance ou des résultats énoncés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Ces éléments incluent, entre autres, les risques associés au développement et à la commercialisation des produits de la Société, les incertitudes liées à la procédure d'autorisation auprès de la FDA, y compris en ce qui concerne la procédure de Pre-Market Approval du stent BMS de la Société, des taux de recrutement des patients pour le besoin des études cliniques plus faibles que prévus, notamment en ce qui concerne l'étude clinique APPOSITION V, les résultats d'APPOSITION III et des autres études cliniques, l'acceptation par le marché des produits de la Société, sa faculté à gérer sa croissance, l'environnement compétitif relatif à son secteur d'activité et aux marchés dans lesquels elle évolue, sa faculté à faire respecter ses droits et à protéger ses brevets et les autres droits dont elle est propriétaire, les changements dans les conditions de marché et le prix des actions de la Société, le succès de l'offre projetée, et d'autres facteurs, notamment, ceux décrits à la section 4 de l'actualisation du document de référence 2011 et la section 2 de la note d'opération à laquelle il est fait mention au titre des présentes.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à STENTYS ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat des droits préférentiels de souscription et d'actions STENTYS peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. STENTYS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Les droits préférentiels de souscription et les actions de STENTYS ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les droits préférentiels de souscription et les actions de STENTYS n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et STENTYS n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-linis

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription et les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus; (b) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus, sous réserve du consentement préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés pour une telle offre; ou (c) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les règlementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus ne requiert la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les droits préférentiels de souscription et les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les droits préférentiels de souscription et les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces droits préférentiels de souscription ou ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié) (le « FSMA ») et s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes

valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisée que par les Personnes Habilitées.

#### **RÉSUMÉ DU PROSPECTUS**

		Section A – Introduction et avertissement							
A.1	Avertissement au lecteur	Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.  Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.  Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.  Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.							
		Section B – Informations sur l'émetteur							
<b>B.1</b>	Dénomination sociale et nom	- Dénomination sociale : STENTYS S.A. (la « <b>Société</b> ») ;							
	commercial	- Nom commercial : « STENTYS ».							
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul> <li>- Siège social : 25, rue de Choiseul, 75002 Paris ;</li> <li>- Forme juridique : société anonyme ;</li> <li>- Droit applicable : droit français ;</li> <li>- Pays d'origine : France.</li> </ul>							
В.3	Nature des opérations et principales activités	Fondée en juillet 2006, STENTYS conçoit, développe et commercialise des stents auto-expansifs innovants. La Société vise essentiellement à développer des dispositifs médicaux offrant des alternatives efficaces à celles proposées par les grands acteurs du marché pour traiter l'infarctus du myocarde en phase aiguë et les sténoses vasculaires au niveau des bifurcations.  STENTYS a développé une technologie de stents auto-expansifs qui offre un avantage significatif en épousant la forme de l'artère et en respectant la complexité du système artériel au niveau des coronaires en permettant des ouvertures latérales (bifurcation).  Le stent STENTYS est le seul stent « auto-expansif » qui ait été testé avec succès dans des études cliniques dans la phase aiguë (études APPOSITION I, II							

les, des stents conventionnels à
nais ne répondent pas aux lors d'études cliniques, comme aques.
à un portefeuille de brevets très sentielles des stents STENTYS. om et a également obtenu portée de ses propres brevets.
stration (FDA) américaine, a e Exemption (IDE) l'autorisant à ts à métal nu (« BMS » pour nées nécessaires pour la PMA e la Société puisse vendre ses
un an portant sur les 600 premiers ls font ressortir un taux de MACE de 8,9%, à comparer aux 11,1 % el. La mortalité était de 1,7 % dans les études avec les stents s, le taux de revascularisation s, et correspond à un taux de 6,0%
on audité) pour le 3ème trimestre e 2012 s'élèvent respectivement à os.
NTYS Inc. à Princeton (Etat du New-Jersey, de recherche & développement eurs.

B.6	Principaux actionnaires	Actionnariat
		Situation de l'actionnariat à la date de visa sur le présent Prospectus sur une base non diluée :

	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
Medical Device Investment (MDI)	829 998	10,27%
Sofinnova	1 953 032	24,17%
Omnes Capital (ex Crédit Agricole Private Equity)	924 361	11,44%
Gonzague Issenmann	148 000	1,83%
Sous-total "Conseil d'administration"	3 855 391	47,71%
Scottish Equity Partner	725 688*	8,98%
Capital Ventures International (Heights Capital)	302 894	3,75%
Public – Divers	3 197 136	39,56%
TOTAL	8 081 109	100,00%

<sup>\* 600.000</sup> des actions détenues par Scottish Equity Partner sont soumises, depuis le 12 juillet 2012, à une option d'achat au bénéfice de Capital Ventures International décrite au paragraphe « Déclarations de franchissement de seuils ».

Aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte, accord ou convention entre actionnaires autre que le pacte d'actionnaires non concertant conclu le 22 octobre 2012 entre le Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI »), Monsieur Jacques Séguin, Medical Device Investment (MDI), Monsieur Gonzague Issenmann, Sofinnova Partners et OMNES Capital (voir également la section E3 du présent résumé).

#### **B.7** Informations financières historiques clés sélectionnées

	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
(Normes IFRS en €)	consolidé*	consolidé*	12 mois consolidé (audité)	12 mois consolidé (audité)	12 mois consolidé (audité)
Total produits exploitation	1 149 606	598 967	1 431 578	305 591	0
Coût de fabrication	-627 402	-312 978	-730 138	-162 650	0
Dépenses de Recherche et Développement	-1 614 409	-1 208 644	- 2 814 777	-2 222 144	-2 388 054
Dépenses Vente & Marketing	-3 057 504	-2 130 918	- 4 549 796	-3 912 130	-1 205 698
Frais administratifs	-977 305	-979 329	- 2 106 446	-1 339 396	-428 048
Résultat opérationnel avant paiement en actions	-5 127 015	-4 032 903	-8 769 579	-7 330 728	-4 021 800
Paiements en actions	-536 876	-355 972	-947 511	-504 690	-550 786
Résultat courant opérationnel	-5 663 889	-4 388 875	-9 717 090	-7 835 418	-4 572 586
Résultat net	-5 598 857	-4 311 511	- 9 503 315	-7 767 619	-4 584 618
Capitaux propres	16 968 621	18 095 793	13 668 632	21 956 225	8 520 282
Total passif non courant	1 726 062	1 353 045	1 702 275	1 486 296	583 691
Total passif courant	3 003 738	1 991 664	2 961 844	2 089 495	1 272 090
Total actif courant	19 633 442	19 763 290	16 728 098	23 613 027	8 255 252
Total actif non courant	2 064 979	1 677 212	1 604 653	1 918 990	2 120 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 736 402	18 542 283	14 711 972	22 176 426	7 633 531
Total bilan	21 698 421	21 440 502	18 332 752	25 532 017	10 376 064
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	-5 692 012	-3 760 631	-8 090 561	-6 803 880	-3 430 667
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement	-598 841	129 657	-90 232	-263 540	-1 202 959
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	8 360 666	-3 366	691 860	21 638 368	9 157 749
Diminution/Augmentation de trésorerie	2 024 430	-3 634 143	-7 464 454	14 542 895	4 542 757

<sup>\*</sup> Les comptes semestriels ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes.

B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières	Sans objet.

	historiques	
B.11	Fonds de roulement net	Le fonds de roulement net du groupe, avant l'augmentation de capital objet de la présente note d'opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.
		Section C – Valeurs mobilières
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et admises aux négociations	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.  Code ISIN FR0010949404
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	Le capital social est divisé en 8.081.109 actions, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.  - Valeur nominale par action : trois centimes d'euros.
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :  - droit à dividendes ;  - droit de vote ;  - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;  - droit de participation aux bénéfices de l'émetteur et à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet.
C.6	Existence d'une	Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris dès leur émission prévue le 15 novembre 2012, sur

	demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010949404).								
C.7	Politique en matière de dividendes	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes.								
		Section D – Risques								
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération, notamment, les facteurs de risque suivants :  Risques liés à la propriété intellectuelle : les deux brevets principaux sur lesquels repose l'activité de la Société appartiennent à des tiers ; la protection par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle présente des limites et peut donner lieu à des litiges coûteux ;  Risques relatifs au marché sur lequel intervient la Société : diminution possible de la taille du marché, concurrence de multinationales, apparition éventuelle d'une solution alternative ;  Risques liés à l'activité de la Société : incertitude des résultats futurs des études cliniques et de l'accueil des produits STENTYS par les utilisateurs ; risques liés à l'externalisation de la fabrication, à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de produits et du réseau de distribution ; responsabilité du fait des produits ;  Risques juridiques : évolution éventuelle de la réglementation et/ou des politiques de remboursement des dispositifs médicaux ;  Risques financiers et de liquidité : L'exploitation de la Société n'a généré que des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour et elle prévoit des pertes d'exploitation continues pendant encore quelques années. Pour être rentable, la Société devra poursuivre la commercialisation de ses produits existants et développer de nouveaux produits, obtenir leur autorisation réglementaire et les commercialiser. Il lui faudra donc des fonds supplémentaires importants pour financer son développement ainsi que pour financer ses opérations quotidiennes et ses besoins en fonds de roulement qui vont croissant avec le développement de son activité. Enfin, le niveau de ses besoins de financement et leur échelonnement dans le temps dépendront de nombreux éléments qui échappent largement au contrôle de la Société ;								
		Risque de dilution des actionnaires liée à l'émission par la Société de valeurs mobilières ou droits donnant accès au capital de la Société.								

D.3	Duinainaur	Les risques liés à l'offre, et notamment le fait que :
Д.3	Principaux risques propres aux actions offertes	(i) Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
	0.20.20	<ul> <li>(ii) Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.</li> </ul>
		(iii) Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.
		(iv) La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
		(v) Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription.
		(vi) En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.
		(vii) L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.
		(viii) L'étude clinique projetée aux Etats-Unis étant longue, coûteuse et sujette à des changements pour répondre aux exigences de la <i>Food &amp; Drug Administration</i> , le produit de l'émission pourrait s'avérer insuffisant pour financer l'intégralité des études cliniques complémentaires qui pourraient être requises en vue de l'obtention d'une autorisation de commercialisation aux Etats-Unis et le financement de sa stratégie de déploiement commercial.
		(ix) Dans l'hypothèse où la Société lèverait de nouveaux capitaux par l'émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée.

		Section E – Offre
E.1	Montant total	Produit brut de l'offre
	net du produit de l'émission et	36.364.968 euros (susceptible d'être porté à un maximum de 40.804.920 euros en cas
	estimation des	d'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital de la Société).

#### dépenses totales liées à l'émission Produit net de l'offre Environ 34,2 millions d'euros (susceptible d'être porté à un maximum de 38,5 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital de la Société) Les dépenses liées à l'offre à la charge de la Société sont estimées à environ 2,2 millions d'euros (susceptible d'être porté à un maximum de 2,3 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital de la Société). Le produit de l'émission est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires E.2a Raisons pour financer: motivant l'offre et utilisation - l'étude clinique projetée aux Etats-Unis (Apposition V) en vue d'obtenir prévue du l'autorisation de mise sur le marché de son stent BMS, dont le lancement est envisagé produit de cellepour le premier trimestre 2013, et ci - son déploiement commercial, en étoffant sa force de vente directe en Europe et en recrutant un réseau de distributeurs dans les pays où la Société est déjà autorisée à commercialiser ses produits. A la date du présent prospectus, la Société entend utiliser plus de la moitié du produit de l'émission aux fins de financer le lancement de l'étude Apposition V. Dans l'éventualité où la présente émission ne serait que partiellement réalisée, la Société pourrait commencer l'étude clinique américaine (Apposition V) et poursuivre le développement de ses activités en Europe. Dans l'éventualité où l'émission ne serait pas réalisée, la Société poursuivrait le développement de ses activités en Europe mais devrait ajourner le lancement de l'étude américaine ce qui repousserait la date à laquelle la Société pourrait obtenir l'autorisation de commercialiser son stent BMS aux Etats Unis. **E.3** Modalités et Nombre d'actions offertes conditions de l'offre 3.030.414 actions (le « Nombre d'Actions Nouvelles ») (susceptible d'être porté à un maximum de 3.400.410 actions en cas d'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital de la Société avant le 2 novembre 2012). Prix de souscription des actions nouvelles 12 euros par action, dont 0,03 euro de valeur nominale par action et 11,97 euros de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, représentant une décote de 28,87% par rapport au cours de clôture de l'action STENTYS à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus (16,87 euros le 22 octobre 2012). La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence : aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur comptetitres à l'issue de la journée comptable du 24 octobre 2012,

- aux porteurs d'actions résultant de l'exercice avant le 2 novembre 2012 d'options de souscription d'actions exerçables,
- aux porteurs d'actions résultant de l'exercice avant le 2 novembre 2012 du droit à attribution d'actions attaché aux bons de souscription de part de créateur d'entreprise exerçables et aux bons de souscription d'actions exerçables,

qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription,

• aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 8 actions existantes possédées. 8 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 12 euros par action;
- et, à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

#### Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

1,33 euros (sur la base du cours de clôture de l'action STENTYS le 22 octobre 2012, soit 16,87 euros). Le prix de souscription des actions nouvelles fait apparaître une décote faciale de 22,78% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

### <u>Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance et d'investisseurs tiers</u>

Le FSI s'est engagé, aux termes du protocole d'accord qu'il a conclu avec la Société, M. Issenmann, Medical Device Investment (holding de M. Seguin), les fonds actionnaires gérés par OMNES Capital et le fonds actionnaire géré par Sofinnova Partners (ensemble les « Actionnaires Cédants de DPS ») en date du 22 octobre 2012, à souscrire à titre irréductible les actions nouvelles par exercice des DPS acquis auprès des Actionnaires Cédants de DPS pour un montant de 9.999.900 euros et à placer un ordre à titre réductible d'un montant de 4.453.920 euros, correspondant à un engagement d'un montant total de 14.453.820 euros, tel qu'en tout état de cause, compte tenu des engagements recueillis par la Société auprès d'autres investisseurs, cet investissement (x) ne le conduise pas à souscrire plus de 50% des actions nouvelles effectivement émises dans le cadre de l'offre et (y) lui permette de détenir plus de 5% du capital de la Société à l'issue de l'offre ; étant précisé que, dans la mesure où l'offre ne serait pas intégralement souscrite à l'issue de la période de souscription, le FSI souscrira en complément les actions supplémentaires que le conseil d'administration de la Société déciderait de lui attribuer dans la limite d'un montant de souscription maximum de 546.180 euros (prime d'émission incluse) pour autant que les conditions (x) et (y) susvisées continuent d'être satisfaites.

Neuf investisseurs qualifiés, actionnaires ou non de la Société, (les « **Investisseurs** ») se sont par ailleurs engagés à :

- (i) acquérir et exercer l'ensemble des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par les Actionnaires Cédants de DPS, et
- (ii) souscrire, à titre irréductible par exercice des droits préférentiels de souscription rachetés un total de 891.402 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 10.696.824 euros, et
- (iii) souscrire à titre réductible un total de 313.851 actions nouvelles, représentant une souscription supplémentaire d'un montant total de 3.766.212 euros.

Les engagements de souscription, tant à titre irréductible que réductible, du FSI et des Investisseurs représentent donc au total au maximum 79,52% du Nombre d'Actions Nouvelles, soit un montant maximum de 28.916.856 euros.

Les DPS seront cédés au prix de 1 euro par bloc de DPS, quel que soit le nombre de DPS cédés.

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires, dont Scottish Equity Partner, ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-45 du code de commerce.

Les engagements de souscription des Investisseurs et du FSI sont résumés ci-après :

#### Hypothèse 1 : aucun actionnaire de la Société, à l'exception de ceux s'étant engagés à le faire et qui figurent dans le tableau ci-dessous, n'exerce ses DPS.

	Part en capital avant émission		Cession / acquisition / exercice de DPS			A titre irréductible		A titre réductible		Souscriptions totales (à titre irréductible et réductible)	
	Nb d'actions ou de DPS détenu(e)s	% of capital	Nb de DPS cédés	Nb de DPS acquis auprès des actionnaires cédants	Nb de DPS exercés	Nb d'actions souscrites	Souscription à titre irréductible (©)	Nb maximum d'actions souscrites	Souscription maximale à titre réductible (©	Nb d'actions	Montant (©)
Sofinnova	1.953.032,00	24,2%	1.953.032	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital Ventures International	302.894,00	3,7%	0	146.928	449.816	168.681	2.024.172	28.236	338.832	196.917	2.363.004
Omnes	924.361,00	11,4%	924.361	0	0	0	0	0	0	0	0
Omnes - Fund 2	0,00	0,0%	0	293.856	293.856	110.196	1.322.352	56.471	677.652	166.667	2.000.004
MDI (J. Séguin)	829.998,00	10,3%	829.998	0	0	0	0	0	0	0	0
G.Issenmann	148.000,00	1,8%	148.000	0	0	0	0	0	0	0	0
Pohjola	150.000,00	1,9%	0	47.752	197.752	74.157	889.884	9.177	110.124	83.334	1.000.008
Millenium	241.000,00	3,0%	0	281.440	522.440	195.915	2.350.980	54.085	649.020	250.000	3.000.000
Innocap	50.000,00	0,6%	0	290.184	340.184	127.569	1.530.828	55.765	669.180	183.334	2.200.008
FSI	0,00	0,0%	0	2.222.200	2.222.200	833.325	9.999.900	371.160	4.453.920	1.204.485	14.453.820
Dafna	0,00	0,0%	0	58.776	58.776	22.041	264.492	11.293	135.516	33.334	400.008
Nyenburgh	0,00	0,0%	0	220.392	220.392	82.647	991.764	42.353	508.236	125.000	1.500.000
Webb Traders	0,00	0,0%	0	176.312	176.312	66.117	793.404	33.883	406.596	100.000	1.200.000
UFG	0,00	0,0%	0	117.544	117.544	44.079	528.948	22.588	271.056	66.667	800.004
Total des engagements	4.599.285,00	56,9%	3.855.391	3.855.384	4.599.272	1.724.727	20.696.724	685.011	8.220.132	2.409.738	28.916.856
% sur 100% de l'émission										79,5%	
Public	3.481.824	43,1%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8.081.109	100,0%	3.855.391	3.855.384	4.599.272	1.724.727	20.696.724	685.011	8.220.132	2.409.738	28.916.856

Hypothèse 2 : chaque actionnaire de la Société, à l'exception de ceux s'étant engagés à les céder et qui figurent dans le tableau ci-dessous, exerce ses DPS.

	Part en capital avant émission		Cession / acquisition / exercice de DPS			A titre irréductible		A titre réductible		Souscriptions totales (à titre irréductible et réductible)	
	Nb d'actions ou de DPS détenu(e)s	% of capital	Nb de DPS cédés	Nb de DPS acquis auprès des actionnaires cédants	Nb de DPS exercés	Nb d'actions souscrites	Souscription à titre irréductible (€)	Nb maximum d'actions souscrites	Souscription maximale à titre réductible (€)	Nb d'actions	Montant (€)
Sofinnova	1,953,032.00	24.2%	1,953,032	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital Ventures International	302,894.00	3.7%	0	146,928	449,816	168,681	2,024,172	0	0	168,681	2,024,172
Omnes	924,361.00	11.4%	924,361	0	0	0	0	0	0	0	0
Omnes - Fund 2	0.00	0.0%	0	293,856	293,856	110,196	1,322,352	0	0	110,196	1,322,352
MDI (J. Séguin)	829,998.00	10.3%	829,998	0	0	0	0	0	0	0	0
G.Issenmann	148,000.00	1.8%	148,000	0	0	0	0	0	0	0	0
Pohjola	150,000.00	1.9%	0	47,752	197,752	74,157	889,884	0	0	74,157	889,884
Millenium	241,000.00	3.0%	0	281,440	522,440	195,915	2,350,980	0	0	195,915	2,350,980
Innocap	50,000.00	0.6%	0	290,184	340,184	127,569	1,530,828	0	0	127,569	1,530,828
FSI	0.00	0.0%	0	2,222,200	2,222,200	833,325	9,999,900	0	0	833,325	9,999,900
Dafna	0.00	0.0%	0	58,776	58,776	22,041	264,492	0	0	22,041	264,492
Nyenburgh	0.00	0.0%	0	220,392	220,392	82,647	991,764	0	0	82,647	991,764
Webb Traders	0.00	0.0%	0	176,312	176,312	66,117	793,404	0	0	66,117	793,404
UFG	0.00	0.0%	0	117,544	117,544	44,079	528,948	0	0	44,079	528,948
Total des engagements	4,599,285.00	56.9%	3,855,391	3,855,384	4,599,272	1,724,727	20,696,724	0	0	1,724,727	20,696,724
% sur 100% de l'émission							·			56.9%	
Public	3,481,824	43.1%	0	0	3,481,832	1,305,687	15,668,244	0	0	1,305,687	15,668,244
Total	8,081,109	100.0%	3,855,391	3,855,384	8,081,104	3,030,414	36,364,968	0	0	3,030,414	36,364,968

	Calendrier indicatif de l'augmentation de capital	
	22 octobre	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
		Signature du contrat de placement.
	23 octobre	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
		Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission.
	25 octobre	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
	2 novembre	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions émis par la Société.
	6 novembre	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
	13 novembre	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.
		Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
	15 novembre	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.
		Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.
	16 novembre	Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions émis par la Société.
	_	l'offre sera ouverte
	L'ottre sera ouverte	e au public uniquement en France.
	Procédure d'exerc	ice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 25 octobre 2012 et le 6 novembre 2012 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 6 novembre 2012 à la clôture de la séance de bourse.

#### Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique

#### Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 6 novembre 2012 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes) jusqu'au 6 novembre 2012 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes.)

### E.4 Intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission/l'offre

Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

# E.5 Personne ou entité offrant de vendre des actions Conventions de blocage

#### Personne ou entité offrant de vendre des actions

Les droits préférentiels de souscription détachés des 3.787 actions auto-détenues de la Société, soit 0,047% du capital social à la date du 19 octobre 2012, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

#### Conventions d'abstention et de blocage :

La Société a souscrit envers Société Générale et Kempen & Co un engagement d'abstention jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la date de règlement-livraison des actions nouvelles.

Aux termes du pacte d'actionnaires non concertant conclu le 22 octobre 2012 entre le Fonds Stratégique d'Investissement (« <u>FSI</u> »), Monsieur Jacques Séguin, Medical Device Investment (MDI), Monsieur Gonzague Issenmann, Sofinnova Partners et OMNES Capital, les engagements suivants ont été pris :

Monsieur Gonzague Issenmann s'est engagé, sauf accord contraire écrit du FSI, à conserver au moins 80%: (i) des actions de Stentys qu'il détient directement à la date du 22 octobre 2012 ainsi que (ii) des actions de Stentys qu'il viendrait à détenir au

résultat de l'exercice des BCE émis par Stentys qu'il détient à la même date, soit au moins 457.874 actions de Stentys au total, à compter de la date de règlement livraison et jusqu'au 31 octobre 2016.

Monsieur Jacques Seguin s'est engagé, sauf accord contraire écrit du FSI, à conserver au moins 50% : (i) des actions de Stentys qu'il détient à la date du 22 octobre 2012, directement ou indirectement par l'intermédiaire de MDI, ainsi que (ii) des actions de Stentys qu'il viendrait à détenir au résultat de l'exercice des BCE émis par Stentys qu'il détient à la même date, soit au moins 691.744 actions de Stentys au total, à compter de la date de règlement livraison et jusqu'au 31 décembre 2015.

Sofinnova Partners s'est engagé, sauf accord contraire écrit du FSI, à conserver au moins 50% des actions qu'elle détient (les « Actions Conservées »), directement ou indirectement, à la date du 22 octobre 2012, soit au moins 976.516 actions de Stentys au total, pendant une période de 24 mois à compter de la date de règlement livraison (la « Période de Conservation »), étant précisé que Sofinnova aura la possibilité de transférer des Actions Conservées pendant la Période de Conservation, dans la limite de 1/24e des Actions Conservées par mois écoulé depuis la date de règlement livraison.

Enfin, le FSI a souscrit un engagement de conservation de 100% de ses actions pour une durée de 2 ans à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles.

## E.6 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

#### Impact de l'offre sur la répartition du capital et des droits de vote

Hypothèse 1 : Répartition du capital post augmentation de capital présenté d'après les hypothèses suivantes : (i) aucun actionnaire de la Société, à l'exception de ceux s'étant engagés à le faire (voir section E3 du présent résumé), n'exerce ses DPS, (ii) les Investisseurs souscrivent l'augmentation de capital à hauteur de la totalité de leurs engagements décrits en section E3 du présent résumé, étant précisé que leurs ordres à titre réductible sont intégralement servis et (iii) l'augmentation de capital est limitée à 79,52% de son montant initialement prévu.

Actionnaires / Investisseurs	Part en capital après émission		
	Nb d'actions	% of capital et droits de vote	
Sofinnova*	1,953,032	18.6%	
Capital Ventures International*	499,811	4.8%	
Omnes*	924,361	8.8%	
Omnes - Fund 2*	166,667	1.6%	
MDI (J. Séguin)*	829,998	7.9%	
G.lssenmann*	148,000	1.4%	
Pohjola*	233,334	2.2%	
Millenium*	491,000	4.7%	
Innocap*	233,334	2.2%	
FSI*	1,204,485	11.5%	
Dafna*	33,334	0.3%	
Nyenburgh*	125,000	1.2%	
Webb Traders*	100,000	1.0%	
UFG*	66,667	0.6%	
Sous-total actionnaires / investisseurs	7,009,023	66.8%	
Public	3,481,824	33.2%	
Total	10,490,847	100.0%	

<sup>\*</sup> Souscription maximale sur la base des engagements de souscription décrits en E3 du présent résumé

Hypothèse 2 : Répartition du capital post augmentation de capital présenté d'après les hypothèses suivantes : (i) chaque actionnaire de la Société, à l'exception de ceux s'étant engagés à les céder (voir section E3 du présent résumé), exerce ses DPS, (ii) les Investisseurs souscrivent l'augmentation de capital à hauteur de la totalité de leurs engagements à titre irréductible décrits en section E3 du présent résumé, étant précisé que leurs ordres à titre réductible ne sont pas servis, et (iii) l'augmentation de capital est réalisée à hauteur de son montant initialement prévu.

Actionnaires / Investisseurs	Part en capital après émission		
	Nb d'actions	% of capital et droits de vote	
Sofinnova*	1,953,032	17.6%	
Capital Ventures International*	471,575	4.2%	
Omnes*	924,361	8.3%	
Omnes - Fund 2*	110,196	1.0%	
MDI (J. Séguin)*	829,998	7.5%	
G.lssenmann*	148,000	1.3%	
Pohjola*	224,157	2.0%	
Millenium*	436,915	3.9%	
Innocap*	177,569	1.6%	
FSI*	833,325	7.5%	
Dafna*	22,041	0.2%	
Nyenburgh*	82,647	0.7%	
Webb Traders*	66,117	0.6%	
UFG*	44,079	0.4%	
Sous-total actionnaires / investisseurs	6,324,012	56.9%	
Public	4,787,511	43.1%	
Total	11,111,523	100.0%	

<sup>\*</sup> Souscription maximale sur la base des engagements de souscription décrits en E3 du présent résumé étant précisé que dans cette hypothèse, les ordres à titre réductible ne sont pas servis

#### Impact de l'offre sur les capitaux propres de la Société au 30 juin 2012

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2012 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2012 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenue) serait la suivante :

	Quote part des capitaux propres (€)	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	2,10	2,84
Après émission de 3 030 414 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	4,61	4,88
Après émission de 3 400 410 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (2)	4,83	5,07
Après émission de 2 272 811 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (3)	4,09	4,44

<sup>(1)</sup> Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital

<sup>(2)</sup> En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits exerçables donnant accès au capital avant le 2 novembre 2012 et l'exercice de l'intégralité des DPS attachés aux actions ainsi émises

<sup>(3)</sup> Dans le cas où l'augmentation de capital réalisée représenterait seulement les trois-quarts de l'augmentation de capital décidée

### <u>Impact de l'offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire n'ayant pas exercé ses droits préférentiels de souscription</u>

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2012) est la suivante :

	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1.00%	0.85%
Après émission de 3 030 414 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0.73%	0.64%
Après émission de 3 400 410 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (2)	0.65%	0.62%
Après émission de 2 272 811 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (3)	0.78%	0.68%

Participation de l'actionnaire en %

- (1) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital
- (2) En prenant pour hypothèse l'exercice des droits donnant accès au capital exerçables avant le 2 novembre 2012 et l'exercice de l'intégralité des DPS attachés aux actions ainsi émises
- (3) Dans le cas où l'augmentation de capital réalisée représenterait seulement les trois-quarts de l'augmentation de capital décidée

E.7	Dépenses	Sans objet.
	facturées à	
	l'investisseur	
	par l'émetteur	